



Lettre d'information

- Avril 2013 -



Tourmalet Night Experience: un évènement unique!

Cet été, le Pays des Vallées des Gaves organisera **les 8 juillet et 5 août** deux **montées de nuit au Col du Tourmalet à vélo** depuis Luz-Saint-Sauveur. Ces évènements ont pour objectif de valoriser la destination cyclo des Vallées des Gaves et de séduire, chaque année davantage, la clientèle cycliste. A travers ces moments conviviaux et festifs,

séjournants et autochtones se retrouveront pour signer les premières éditions des Montées du Tourmalet de Nuit.

>>> **Déroulement** : Départ prévu à 20h30 place du 8 Mai à Luz-Saint Sauveur. Route dédiée aux cyclistes de Tournaboup au col du Tourmalet. Descentes canalisées par vagues successives et encadrées. Moments festifs à l'arrivée (restauration, musique...)

>>> **Inscriptions** : en amont ou le jour même. A l'office de tourisme de Luz ou à la Porte des Vallées des Gaves à Agos-Vidalos, ou par courrier. Prix individuels: 10€

>>> + **d'informations et achat des maillots Pyrenissime édition 2013**: contacter Céline Ringeval, chargée de mission tourisme du SMPVG, par téléphone au 05.62.90.12.46 ou par mail celine.ringeval@paysvalleesdesgaves.com



Des aides régionales pour l'accessibilité et la performance énergétique des bâtiments publics

Avis aux collectivités locales qui envisagent de réaliser des **travaux dans des bâtiments publics ouverts au public**! La région Midi-Pyrénées peut vous apporter des aides financières!

Les bâtiments éligibles: les mairies, les écoles maternelles et primaires, les cantines, les centres de loisirs, les espaces associatifs, les services publics, etc...

Les collectivités locales éligibles: les communes et les communautés de communes.

>>> **Travaux de rénovation énergétique**
Dépenses éligibles: toutes les dépenses directement

liées aux économies d'énergie dans la limite de 200.000 € HT

Conditions requises: après travaux 30% de gain sur les consommations énergétiques et étiquette énergétique "C" (attestés par un diagnostic avant et après travaux)

Taux d'aide maxi: 25 % (soit une aide plafonnée à 50.000 €)

Limite: 1 dossier/an/bénéficiaire (cumulable avec accessibilité)

>>> Travaux de mise en accessibilité

Dépenses éligibles: toutes les dépenses directement liées à la mise en accessibilité (à l'intérieur ou l'extérieur du bâtiment) dans la limite de 100.000 € HT (parkings et voirie exceptés)

Taux d'aide maxi: 25 % (soit une aide plafonnée à 25.000 €)

Limite: 1 dossier/an/bénéficiaire (cumulable avec rénovation énergétique)

N'oubliez pas que vos demandes de subventions doivent s'inscrire dans les programmes opérationnels des Pays. Aussi, si vous souhaitez présenter un dossier, nous vous conseillons de contacter Orange Raveleau, chef de projets du SMPVG, par téléphone au 05.62.90.12.46 ou par mail

orange.raveleau@paysvalleesdesgaves.com



Opération Zéro Pesticide

25, c'est le nombre de communes qui ont bénéficié du projet « zéro pesticide » initié par le [Parc national des Pyrénées](#) depuis 2010 et conduit par le Lycée de l'Horticulture et du Paysage Adriana. Ces communes ont été accompagnées, suivies et conseillées pour réduire, voire abandonner l'usage de pesticides sur près de 10 ha d'espaces communaux. Et ça marche : 600 litres de pesticides ne seront plus déversés sur le territoire d'ici la fin de l'année. **Tout l'enjeu consiste à trouver des solutions techniques alternatives aux**

produits chimiques sans augmenter la charge de travail des agents.

Le Parc national des Pyrénées envisage de lancer **un troisième appel à projets pour que 12 nouvelles communes puissent s'engager dans le projet « zéro pesticide ».**

Concrètement, les communes pourront bénéficier d'un accompagnement complet pour :

- >>> élaborer un plan de désherbage alternatif
- >>> bénéficier de l'expertise d'une paysagiste
- >>> former les agents aux techniques alternatives aux pesticides (désherbage thermique, plantes couvre-sol, paillage, tonte différenciée, etc.)
- >>> sensibiliser et informer la population des enjeux liés aux pesticides et des alternatives possibles (mis à disposition de guides, de panneaux de communication, d'articles, etc.),
- >>> monter les dossiers de subvention pour l'achat de matériels de désherbage alternatif. La réalisation de cette démarche ouvre droit à des subventions à hauteur de 50% de l'Agence de l'eau Adour-Garonne (selon le respect des critères d'éligibilité).

Les communes du Parc national des Pyrénées intéressées par cette démarche sont invitées à contacter Eloïse Deutsch en appelant le 05.62.54.16.96 ou par mail à l'adresse pnp.deutsch@espaces-naturels.fr



Fusion des Syndicats

En novembre 2012, la Commission Départementale de Coopération Intercommunale a voté en faveur de la fusion des trois syndicats : **le SMDRA** (Syndicat Mixte pour le Développement Rural de l'Arrondissement d'Argelès-Gazost), **le SMHVG** (Syndicat Mixte de la Haute Vallée des Gaves) et **le SMPVG** (Syndicat Mixte du Pays des Vallées des Gaves).

Un arrêté préfectoral du 17 décembre 2012 a proposé la fusion des trois syndicats sur un périmètre

comprenant toutes les communes de l'arrondissement d'Argelès-Gazost.

La consultation sur le périmètre de cette fusion s'est achevée le 17 mars 2013 et un délai supplémentaire (octobre 2013) a été accordé pour la rédaction des statuts de ce futur syndicat. **La fusion devant être effective au 1^{er} janvier 2014.**

Les 3 syndicats concernés, réunis en comité paritaire de réflexion en mars dernier, ont choisi de confier une mission d'assistance à un bureau d'étude capable de les accompagner dans la préparation de ce projet de fusion jusqu'à la création d'une nouvelle structure résultant de cette fusion.

>>>Les différents enjeux et problématiques qui se posent :

- Quel objet statutaire : vocation opérationnelle ou stratégique ? Le futur syndicat pourra-t-il reposer sur un ensemble de missions, comme c'est le cas aujourd'hui pour les trois syndicats, ou devra-t-il exercer des compétences à proprement parler ?
- Quelle représentativité sera le mieux adaptée? (en lien avec les missions et compétences exercées)
- Quels financements pour pérenniser la structure ?
- Le maintien des agents
- La vocation du bâtiment de la Porte des Vallées

>>>Contenu et phases de l'étude :

Dans un premier temps, il sera nécessaire d'**établir un diagnostic des missions et activités de chaque structure, ainsi que des projets en cours et à venir. Un état des lieux du personnel et des moyens** permettra également d'avoir une vision la plus complète possible de la situation actuelle.

A partir de ce diagnostic, **plusieurs scénarios pourront être proposés** quant au contour de la future structure, à ses missions et/ou compétences.

- les conséquences patrimoniales : gestion de l'actif de chaque syndicat, transfert des immobilisations...

- les conséquences financières : prospective financière, interactions financières avec les futures collectivités membres
- les conséquences humaines : intégration du personnel, organisation interne de la future structure en fonction des missions.

Au terme de l'étude, les élus opteront pour un scénario qui sera soumis au vote des collectivités locales en octobre 2013.



Le Pays des Vallées des Gaves reçoit le soutien financier de :

